

LE PLAN DE PRÉVENTION CONTRE  
LA PROLIFÉRATION DES ALGUES  
BLEU-VERT AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



**LE PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ALGUES  
BLEU-VERT AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

octobre 2008

Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD), 2008.  
Le plan de prévention et de lutte contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay–Lac-Saint-Jean, octobre 2008. CREDD, Alma, 79 p.

Rapport préparé par l'équipe du CREDD : Marjolaine Gratton, Daniel Groleau et Charlaïne Desbiens

Ce document est disponible sur le site Internet du CREDD à l'adresse [www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com).

# Remerciement

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration du « *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay–Lac-Saint-Jean* ».

Ce fût une occasion exceptionnelle d'établir une collaboration étroite et ouverte entre les organisations environnementales, les citoyens, les industriels, le secteur agricole, les membres de l'industrie touristique, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, les organismes de bassin versant, les associations de riverains, les ministères concernés ainsi que les représentants du secteur municipal. Nous avons tous travaillé dans l'esprit de maintenir et d'améliorer la santé de nos plans et cours d'eau.

Nous désirons remercier la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les MRC du Domaine-du-Roy, du Fjord-du-Saguenay, de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et Ville de Saguenay pour leur soutien financier. Sans leur contribution, il n'aurait pas été possible de mener les travaux à terme.

De plus, nous devons souligner l'apport de chacune des organisations qui ont collaboré en tant que membre au sein du groupe de travail :

- **Abitibi-Bowater, usine Alma**
- **Association pour la protection du lac Kénogami**
- **Association du lac Docteur**
- **Association touristique régionale**
- **Comité de bassin de la rivière à Mars (COBRAM)**
- **Comité de bassin versant de la rivière du Moulin - RIVAGE**
- **Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)**
- **Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé**
- **Comité de bassin versant du lac Kénogami, des rivières Aux-Sables et Chicoutimi**
- **Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean**
- **Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean**
- **Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean**
- **Fédération de l'UPA du Saguenay–Lac-Saint-Jean**
- **MRC du Domaine du Roy**
- **MRC du Fjord-du-Saguenay**
- **MRC de Lac-Saint-Jean-Est**
- **MRC de Maria-Chapdelaine**
- **Municipalité de Saint-Honoré**
- **Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**
- **Rio Tinto Alcan**
- **Riverains 2000**
- **Riverains Lac Noir**
- **Riverains Lac Rond**
- **Riverains Lac-à-la-Croix**
- **Ville de Saguenay**

Participants à titre d'aviseur ou en support technique :

- **Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique**
- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**
- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**
- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**
- **Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Plus personnellement, nous désirons aussi remercier les délégués de ces organisations qui ont participé au sein du groupe de travail, que ce soit par leur présence assidue aux réunions, à leur participation active aux périodes de réflexion, à la révision de documents, tout comme pour l'apport de leurs compétences propres et spécialisées à chacun. Toutes et tous sont nommés à la page suivante.

Par ailleurs, il est important de noter l'apport de diverses personnes rencontrées et dont les commentaires ont été des plus utiles et pertinents. Notons, entre autre les membres des équipes du Comité de l'environnement de Chicoutimi, des comités ZIP Alma-Jonquière et Saguenay, de Programme de stabilisation des berges de Rio Tinto Alcan, du Groupe conseil agricole Piékouagan, de la Fédération de l'UPA du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature du MDDEP, de la Société d'aménagement de la rivière aux Sables et de la Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini.

Finalement, étant donné le plaisir et l'honneur d'avoir été invités lors du Forum national sur les lacs, qui s'est tenu les 4, 5 et 6 juin dernier à Saint-Adèle, nous tenons à remercier le Conseil régional de l'environnement des Laurentides. Lors de cet événement, nous avons présenté notre démarche, qui a été reçue comme un exemple unique de mobilisation et de concertation régionale en environnement.

Nous espérons que ce Plan puisse être utile à tous! À ceux qui ont collaboré à la réalisation de cette initiative, nous tenons à vous remercier.

Monique Laberge, présidente  
Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
Saguenay–Lac-Saint-Jean

# Table des matières

<b>REMERCIEMENT.....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>vii</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES .....</b>	<b>ix</b>
<b>LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL .....</b>	<b>xi</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1. LES ALGUES BLEU-VERT .....	3
1.1 <i>Les cyanobactéries</i> .....	3
1.2 <i>Les effets sur la santé humaine</i> .....	4
1.3 <i>Les impacts sur les activités humaines</i> .....	5
1.4 <i>Des actions à entreprendre</i> .....	5
2. LES ALGUES BLEU-VERT AU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN .....	7
2.1 <i>Portrait de la région</i> .....	7
2.2 <i>Saguenay–Lac-St-Jean</i> .....	9
3. LA MOBILISATION RÉGIONALE.....	13
3.1 <i>Le forum</i> .....	13
3.2 <i>Le groupe de travail</i> .....	14
3.3 <i>Des initiatives variées</i> .....	15
4. LE PLAN.....	16
4.1 <i>La structure</i> .....	16
4.2 <i>Clientèles cibles</i> .....	18
4.3 <i>Le plan</i> .....	21
4.4 <i>Les fiches d’actions et d’interventions prioritaires</i> .....	29
5. LA RÉOLUTION D’ADHÉSION .....	59
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>61</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>62</b>





## Liste des tableaux

TABLEAU 2.1 – BILAN DES LACS ET COURS D’EAU TOUCHÉS PAR LES FLEURS D’EAU DE CYANOBACTÉRIES DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN DE 2004 À 2007 .....	10
--	----



## Liste des acronymes

<b>ASSS</b>	Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
<b>ATR</b>	Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
<b>COBRAM</b>	Comité de bassin de la rivière à Mars
<b>CRÉ</b>	Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
<b>CREDD</b>	Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean
<b>DSP</b>	Direction de la santé publique
<b>GRIL</b>	Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique
<b>MAMR</b>	Ministère des Affaires municipales et des Régions
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
<b>MDDEP</b>	Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>OBV</b>	Organisme de bassin versant
<b>Plan</b>	Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay–Lac-Saint-Jean
<b>PPRLPI</b>	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
<b>Q2 r-8</b>	Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
<b>REA</b>	Règlement sur les exploitations agricoles
<b>RIVAGE</b>	Comité de bassin versant de la rivière du Moulin
<b>RSVL</b>	Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature
<b>UPA</b>	Fédération de l’Union des producteurs agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean
<b>ZIP</b>	Zone d’intervention prioritaire



## Les membres du groupe de travail

Audet, Nathalie – MRC Lac-Saint-Jean-Est  
Bolduc, Daniel – Municipalité de Saint-Felix-D'Otis  
Bondu, Marco – Comité de bassin versant de la rivière du Moulin - RIVAGE  
Bouchard, Danny – MRC du Domaine-du-Roy  
Bourque, Jean-Philippe – Municipalité de Saint-Honoré  
Bujold, Caroline – Association touristique régionale  
Cantin, Paul-Roger – Ville de Saguenay  
Collard, Claude – Association pour la protection du lac Kénogami  
Coulombe, Denis – Ville de Saguenay  
Desbiens, Charlaïne – Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
Duchesne, Claude – Riverains 2000  
Dufour, David – Ministère des Affaires municipales et des Régions  
Fallu, Marie-Andrée – Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique  
Fortin, Stéphanie – Comité de bassin versant du lac Kénogami, des rivières Aux-Sables et Chicoutimi  
Gagnon, Aline – Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)  
Gagnon, Marc – Association touristique régionale  
Gaudin, Réjean – Rio Tinto Alcan  
Gauthier, Marcel – Riverains Lac Noir  
Gratton, Marjolaine – Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
Groleau, Daniel – Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
Harvey, Marjorie – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Hovington, Sylvain – Ville de Saguenay  
Jean, Karine – Comité de bassin de la rivière à Mars  
Laberge, Monique – Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
Lalumière, Alain – Ville de Saguenay  
Larouche, Raymond – Rio Tinto Alcan  
Larouche, Ursula – Conférence régionale des élus  
Lemyre, Steeve – MRC du Fjord-du-Saguenay  
Lusinchi, Philippe – MRC de Lac-Saint-Jean-Est  
Moreau, Denis – Abitibi-Bowater, Usine d'Alma  
Morin, Yannick – MRC de Maria-Chapdelaine  
Potvin, Jacques – MRC de Maria-Chapdelaine  
Prairie, Yves – Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie  
Savard, Michel – Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Saint-Laurent, Jacques – Riverains Lac Rond  
Taillon, Denis – MRC du Domaine-du-Roy  
Thibeault-Gobeil, Matthis – Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan  
Tremblay, Caroline – Association pour la protection du lac Kénogami  
Tremblay, Julie – Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean  
Tremblay, Lise - Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Tremblay, Véronique – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Vallée, Régis – Association du lac Docteur  
Valois, Jacques – MRC du Domaine-du-Roy  
Villeneuve, Roberto – Riverains Lac-à-la-Croix



## Introduction

Les algues bleu-vert ont été largement médiatisées dans les dernières années au Québec. Leur prolifération rapide semble alarmante et les Québécois s'inquiètent de la qualité et des usages reliés à leurs plans et cours d'eau, ainsi que des impacts possibles sur leur santé.

Tel qu'expliqué dans la première section, selon les connaissances actuelles, il est admis que la prolifération des algues bleu-vert est principalement causée par l'apport excessif d'un nutriment dans les lacs et rivières, le phosphore. Cette trop grande abondance de nutriments favorise la croissance excessive des végétaux aquatiques et des cyanobactéries présentes naturellement dans les plans et cours d'eau, ce qui contribue à leur vieillissement prématuré. Ces constatations soulèvent plusieurs questions et interrogations quant à nos comportements.

En 2007, 194 cas de fleurs d'eau de cyanobactéries ont été confirmés dans l'ensemble du Québec, une dizaine d'avis de non-consommation d'eau potable ont été émis et deux lacs ont même été interdits d'usage. Depuis 2004, ce sont plus de 320 cas de fleurs d'eau qui ont été confirmés au Québec (MDDEP, 2008).

En deuxième section, nous constatons la situation plus près de nous, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, alors que plusieurs cas ont été signalés au cours de l'été 2007. Le premier cas de fleur d'eau a été confirmé en 2004, bien que certaines informations permettent aux instances concernées de croire que des cas avaient déjà été observés auparavant. En 2007, selon les observations réalisées et comptabilisées par le MDDEP, 11 plans d'eau ont été affectés, conduisant la DSP à émettre 14 mises en garde. De plus, la présence de cyanotoxines (pouvant porter atteinte à la santé humaine) a été confirmée sur deux plans d'eau, soient les lacs Vert et Kénogamichiche (MDDEP : 2008). La situation est alors considérée comme préoccupante et la région se sent rapidement interpellée.

Depuis quelques années au Québec, la santé de nos lacs et cours d'eau s'est retrouvée au sommet de la liste des priorités environnementales. Ainsi, dans l'ensemble du Québec, des actions ont été prises aux niveaux provincial, régional et local. Entre autres, le MDDEP a

déposé en septembre 2007 un plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert s'étendant sur une période de dix ans et s'articulant autour de trois enjeux : l'amélioration des connaissances, la prévention des apports de phosphore ainsi que la sensibilisation et la protection de la santé publique.

La troisième section fait part de la démarche régionale amorcée au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un Forum régional sur les algues bleu-vert s'est tenu le 21 septembre 2007, événement qui d'ailleurs, a été le premier du genre au Québec. Depuis, beaucoup de travail a été accompli et un groupe de travail, composé d'intervenants régionaux de tous les secteurs concernés, a élaboré un Plan régional de prévention proposant des actions et des interventions concrètes pour lutter contre la prolifération des algues bleu-vert. Certaines sont déjà mises en œuvre alors que d'autres seront réalisées à court, moyen et long terme.

*Le Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay–Lac-Saint-Jean* est guidé par un principe directeur, soit celui de modifier rapidement les pratiques, les comportements et les infrastructures qui engendrent la prolifération des algues bleu-vert et cela, dans le but de protéger la santé des plans et cours d'eau, la qualité des écosystèmes aquatiques, les usages de l'eau et la santé publique au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est soumis à trois principes opérationnels, soit de contrôler et réduire des apports en phosphore, de favoriser la concertation pour agir plus efficacement et de rendre disponible de façon adéquate, une information juste et transparente aux populations de la région et de l'extérieur. Les détails relatifs au plan sont présentés dans la quatrième section.

Finalement, en cinquième section, la résolution d'adhésion qui unit les acteurs régionaux dans le présent et l'avenir est présentée.



## 1. Les algues bleu-vert

La présente section définit brièvement les algues bleu-vert et identifie la principale cause qui engendre leur prolifération. Elle décrit aussi les principaux effets potentiels sur la santé et les activités humaines et, finalement, rappelle que des actions doivent être entreprises pour améliorer la situation.

### 1.1 *Les cyanobactéries*

---

Les cyanobactéries seraient apparues il y a environ trois milliards d'années, à une époque où l'atmosphère terrestre était hautement toxique. Rendant progressivement l'oxygène disponible pour les autres organismes par la photosynthèse, les cyanobactéries sont de ce fait considérées comme des précurseurs de la vie telle qu'on la connaît aujourd'hui. Extrêmement compétitives, elles ont su s'adapter et coloniser une grande variété d'écosystèmes. Elles peuvent donc être rencontrées naturellement dans la plupart des plans et cours d'eau du Québec.

Le préfixe « Cyan » signifie bleu-vert, couleur attribuable aux pigments bleus et verts dominant chez la plupart des espèces. Certaines d'entre elles possèdent également des pigments de couleur rouge.

Bien que classées dans le même groupe que les bactéries, les cyanobactéries sont aussi désignées par les termes « algues bleu-vert » ou « algues bleues » car elles ont plusieurs caractéristiques communes aux algues, dont la capacité de faire de la photosynthèse. Lorsqu'on les retrouve en forte concentration, elles deviennent visibles à l'œil nu et on dit alors qu'elles forment une fleur d'eau de cyanobactéries. Lorsqu'il y a formation d'une fleur d'eau, celle-ci apparaîtra généralement sous une couleur variant de vert à turquoise.

On dénombre environ 2000 espèces de cyanobactéries à travers le monde, lesquelles ont besoin de plusieurs nutriments pour assurer leur croissance (MDDEP : 2008). Toutefois, l'élément nutritif le plus limitant dans le milieu demeure le phosphore,

élément essentiel à la vie (GRIL : 2008). En ce sens, l'apparition massive de fleurs d'eau de cyanobactéries dans les dernières années au Québec semble démontrer que les plans d'eau subissent un phénomène d'eutrophisation accéléré relié aux activités humaines et aux apports de phosphore qui leur sont associés (GRIL : 2008).

Ainsi, en plus des apports naturels en phosphore, les activités humaines ont contribué, dans les dernières décennies, à augmenter les concentrations en phosphore dans nos plans d'eau. Mentionnons quelques exemples : l'utilisation de fertilisants agricoles ou domestiques, les effluents d'eaux usées non ou insuffisamment traités, l'utilisation des phosphates dans les détergents domestiques. Par ailleurs, certains facteurs contribuent à faciliter le transport du phosphore vers les plans d'eau, notamment le déboisement des forêts et des bandes riveraines, le développement urbain et l'imperméabilisation et l'érosion des sols, notamment en zones agricoles, forestières, de villégiature, etc.

Tous et chacun sont en mesure d'identifier les fleurs d'eau de cyanobactéries. Il est maintenant possible de consulter divers outils pour apprendre à les reconnaître. Lors d'observation, il est demandé de communiquer rapidement avec le MDDEP pour en faire le signalement. Les autorités compétentes s'occuperont ensuite de faire un suivi adéquat.

## ***1.2 Les effets sur la santé humaine***

---

La prolifération des algues bleu-vert est avant tout un problème affectant la santé des lacs et des rivières et non pas un problème de santé publique en tant que tel. En effet, peu de fleurs d'eau de cyanobactéries sont en mesure de développer des toxines, l'élément qui peut représenter un risque pour la santé humaine. Lors de la présence de ces toxines, il devient nécessaire d'éviter tout contact avec l'eau dans les zones où elles sont apparentes.

Malgré la rareté des cas, les effets potentiels sur la santé humaine sont tout de même nombreux et peuvent prendre diverses formes. Ils peuvent survenir suite à un contact direct ou prolongé avec la fleur d'eau et provoquer par exemple, de l'irritation cutanée, nasale ou à la gorge et aux yeux. Autrement, par ingestion d'eau contaminée, des dérèglements mineurs d'ordre intestinal peuvent survenir tels que de la diarrhée, des nausées ou des vomissements. On parle de problèmes plus graves tels que des atteintes au foie et au système nerveux seulement dans le cas d'importante ingestion de toxines. À ce jour, aucun cas de la sorte n'a encore été rapporté chez l'humain au Canada.

### ***1.3 Les impacts sur les activités humaines***

---

Il est difficile de quantifier de manière très précise les impacts de la prolifération des algues bleu-vert sur les activités humaines. Par contre, il est certain que la présence de fleurs d'eau limite l'utilisation des plans d'eau à la consommation humaine pour les services résidentiels ou encore la pratique d'activités récréatives telles que la baignade et les sports nautiques. Aussi, l'annonce de la présence de fleurs d'eau ou la fermeture de plage peut influencer négativement le tourisme et les activités économiques dans les secteurs affectés.

### ***1.4 Des actions à entreprendre***

---

La prolifération des algues bleu-vert a déjà été étudiée scientifiquement et plusieurs actions à entreprendre pour remédier à la situation sont connues. Il est maintenant temps de passer à l'action efficacement, ce qui demeure difficile. Les plans d'eau sont des écosystèmes complexes. Aucune solution miracle n'existe pour freiner la prolifération des algues bleu-vert à court terme. Changer les comportements humains dans le but de rectifier la situation est une mission qui peut prendre une bonne période de temps. La mise en œuvre des solutions à cette problématique relève

principalement de notre volonté à toutes et à tous dès maintenant et de façon concertée. Pour y parvenir, des décisions politiques, sociales et économiques doivent être prises à court, moyen et long terme.

Il faut travailler dans le présent, et bien gérer l'avenir.

## 2. Les algues bleu-vert au Saguenay–Lac-St-Jean

Pour comprendre l'impact d'une problématique environnementale telle que celle de la prolifération des algues bleu-vert, il apparaît important de bien situer le milieu dans lequel elle évolue. Ainsi, la présente section permet dans un premier temps de s'informer brièvement sur le portrait régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensuite, d'en apprendre un peu plus sur la prolifération des algues bleu-vert dans la région.

### 2.1 *Portrait de la région*

---

Troisième région administrative en superficie au Québec, le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est imposant. Vaste bassin de ressources forestières, fauniques et hydrauliques, il s'étend sur un peu plus de 100 000 km<sup>2</sup> dont plus de 7% de sa superficie est recouverte d'eau douce. La région jouit d'environ 8 000 km<sup>2</sup> de lacs et de rivières.

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a subi de grandes transformations, autant sociales qu'environnementales. Alors que les premiers occupants s'installèrent dans une région sauvage et inhospitalière, elle abrite aujourd'hui près de 275 000 habitants, soit environ 3,6% de la population du Québec. Les pressions anthropiques sur les ressources sont en constante augmentation. Les industries s'y sont bien implantées et malgré une diversification économique plutôt modérée, elles ont su faire prospérer l'économie régionale orientée vers l'exploitation des ressources naturelles. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean arrive aujourd'hui bon premier dans plusieurs secteurs d'activités au Québec, tels que la récolte forestière et la production d'aluminium. Pour accéder à ce niveau de développement, d'importantes usines ont été construites et le territoire a subi d'importantes modifications au fil des décennies. Pensons notamment à la création de réservoirs lacustres comme le lac Saint-Jean et lac Kénogami.

Le réseau hydrographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean est compris majoritairement dans le bassin versant de la rivière Saguenay, le quatrième en importance au Québec (environ 88 000 km<sup>2</sup>). Sa dynamique d'écoulement est particulière. Elle s'étend sur un vaste réseau hydrographique composé de centaines de rivières qui rejoignent le lac Saint-Jean ou la rivière Saguenay, pour ensuite s'écouler jusqu'au fleuve Saint-Laurent. À l'heure actuelle, c'est environ 45 000 lacs qui sont dénombrés sur le territoire.

C'est grâce à ces nombreux lacs et rivières voués à de multiples utilisations récréatives que le secteur touristique s'est développé de manière rapide et intensive. Cette activité économique est importante avec environ 190 millions de dollars de retombées par année. La villégiature est d'ailleurs une forme d'occupation à potentiel très élevé sur le territoire régional, considérant qu'on y retrouve le quart des droits de villégiature disponibles au Québec sur les terres du domaine de l'État.

Dans la région, l'agriculture occupe aussi une place importante bien que le Saguenay–Lac-Saint-Jean ne soit pas considéré comme une des plus importantes régions agricoles du Québec. La zone agricole permanente couvre plus de 400 000 hectares, soit 4 % du territoire régional. En 2005, les revenus de l'agriculture ont atteint près de 240 millions de dollars. Ils proviennent principalement de la production laitière, ainsi que celle de bleuets nains, de céréales et protéagineux, de bovins de boucherie et de pommes de terre. Une proportion importante des terres agricoles est utilisée pour la culture de céréales et de protéagineux, de même que pour les fourrages (MAPAQ : 2008).

De son côté, Mashteuiatsh est la seule communauté autochtone au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle est composée de 4738 membres dont 2026 vivent dans la communauté. La superficie du territoire ancestral, nommé Nitassinan, est de 92 280 km<sup>2</sup> et celle du territoire de la réserve est de 15,24 km<sup>2</sup>. Ses principales activités économiques sont le commerce, les services, la construction, les industries du bois, le tourisme et l'administration publique (TREMBLAY, J. : 2008).

Sur le territoire régional, on retrouve aussi des parcs nationaux, des réserves écologiques, des habitats fauniques, des projets de réserves aquatiques et de biodiversité, ainsi que quelques autres statuts de territoires, dont notamment des habitats fauniques et des écosystèmes forestiers exceptionnels. Au total, selon le registre québécois des aires protégées, environ 4,9 % du territoire de la région est protégé (MDDEP, 2008)

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean offre d’excellentes conditions de vie étant donné son accès facile à la nature. Recherchant cet atout exceptionnel, nous avons assisté, dans les cinquante dernières années, à la croissance rapide de la construction de nouvelles résidences dans les secteurs de bandes riveraines, dont plusieurs sont maintenant occupées durant toute l’année.

Ainsi, considérant que les nombreux plans et cours d’eau de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean représentent à la fois une richesse naturelle majeure et un milieu de vie qui supporte un développement socio-économique de plus en plus important, il est donc devenu primordial de mieux se concerter afin de préserver et assurer la pérennité de ces milieux.

## *2.2 Au Saguenay–Lac-St-Jean*

---

Comme partout ailleurs dans le monde, les algues bleu-vert ont toujours été présentes dans les plans et cours d’eau du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un programme mis en place par le MDDEP dans l’ensemble du Québec en 2004 a permis à la population d’être en mesure d’identifier et de signaler les cas de fleurs d’eau de cyanobactéries. Ce programme contribua à mieux documenter le phénomène dans la région et à publiciser son existence au Québec (MDDEP : 2008).

Dans la région, la première observation de fleurs d’eau de cyanobactéries dans le cadre du programme du MDDEP l’a été en 2004, au lac Michel situé dans le bassin

versant de la rivière Shipshaw, dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau. La seconde observation remonte à 2005, au lac Saint-Jean, dans la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon. Ensuite, en 2006, aucun signalement n’a été rapporté. Puis, en 2007, plus de 14 mentions de fleurs d’eau de cyanobactéries ont été confirmées sur 11 plans d’eau (MDDEP : 2008).

Il est difficile de justifier les raisons menant à l’augmentation d’observations de cas de fleurs d’eau de cyanobactéries dans les dernières années. Malgré leur croissance possiblement rapide, il est important de prendre en compte la vigilance croissante du public. En effet, depuis l’été 2007, le phénomène a été largement médiatisé. Ainsi, le grand public a été informé et plus nombreux ont été les observateurs potentiels capables d’identifier les algues bleu-vert.

Le tableau 2.1 présente le bilan du MDDEP des lacs et cours d’eau touchés par les fleurs d’eau de cyanobactéries dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean de 2004 à 2007.

**TABLEAU 2.1 – BILAN DES LACS ET COURS D’EAU TOUCHÉS PAR LES FLEURS D’EAU DE CYANOBACTÉRIES DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN DE 2004 À 2007**

Municipalité riveraine	Bassin versant	Plan d’eau	2004	2005	2006	2007
▪ Alma	▪ Saguenay, Rivière	▪ Grande Décharge, La	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Chute-des-Passes	▪ Péribonka, Petite rivière	▪ Noir, Lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Ferland-et-Boileau	▪ Ha! Ha!, Rivière	▪ Ha! Ha!, Lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Hébertville	▪ Belle Rivière, La	▪ Vert, Lac (Hébert, Lac)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Hébertville	▪ Belle Rivière, La	▪ Kénogamichiche, Lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Lac-Bouchette	▪ Métabetchouane, Rivière	▪ Maggie, Lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Lac-Bouchette	▪ Ouiatchouan, Rivière	▪ Commissaires, Lac des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Lamarche	▪ Mistouk, Rivière	▪ Rémi, Lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Roberval	▪ Saguenay, Rivière	▪ Saint-Jean, Lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Saguenay	▪ Saguenay, Rivière	▪ Saguenay, Rivière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Saint-Charles-de-Bourget	▪ Saguenay, Rivière	▪ Saguenay, Rivière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Saint-David-de-Falardeau	▪ Shipshaw, Rivière	▪ Michel, Lac	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Saint-Félix-d’Otis	▪ Cailles, Ruisseau aux	▪ Goth, Lac	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



▪ Saint-Henri-de-Taillon	▪ Saguenay, Rivière	▪ Saint-Jean, Lac	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	---------------------	-------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

Source : (MDDEP : 2008)

En 2007, la présence de cyanotoxines pouvant porter atteinte à la santé publique a été confirmée à l'aide d'analyses effectuées par le MDDEP, et cela sur deux lacs de la région, soit les lacs Vert et Kénogamichiche. À la lumière de ces résultats d'analyses, la DSP avait alors émis des mises en garde qui ont été levées depuis. Il est tout de même intéressant de noter que jusqu'à ce jour, dans la région, aucun cas de maladie connue n'a été relié aux cyanobactéries.

La prolifération des algues bleu-vert a mobilisé l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean suite à la prise de conscience de ses possibles conséquences environnementales, sociales, économiques et relatives à la santé humaine. En 2007, les médias en ont fait une importante couverture des épisodes de fleurs d'eau dans la région, et ce même à l'extérieur de la région. En effet, le journal *Le Soleil* a notamment titré 'Des algues bleues au Lac-Saint-Jean' en première page de son quotidien à la mi-juillet 2007 (LE SOLEIL : 2007). De quoi apeurer le Québec en entier.

### 3. La mobilisation régionale

En 2007, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l’annonce de la présence d’algues bleu-vert a rapidement eu comme conséquence de provoquer un effort de mobilisation impressionnant au sein de toutes les sphères de la communauté. Une telle mobilisation engendrée par une problématique environnementale a rarement été observée. Plusieurs secteurs d’activité se sont donc sentis interpellés et ont été mobilisés dans le cadre d’un forum régional. Plusieurs acteurs ont par la suite adhéré au groupe de travail régional qui s’est donné comme mandat de déposer le présent *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert*. Coordonnée par le CREDD, cette démarche tente d’arrimer au mieux possible les efforts déployés au niveau local, régional et provincial.

#### 3.1 Le forum

---

En septembre 2007, le CREDD a organisé, en collaboration avec les OBV, la CRÉ et les MRC de la région, un premier forum régional sur la problématique des cyanobactéries. L’événement s’est tenu dans la ville d’Alma et a su attirer près de 200 personnes concernées tel que des riverains, des représentants des municipalités, des agriculteurs, des scientifiques, des membres d’industries, des acteurs touristiques, des ministères, des organismes de bassin versant et environnementaux, etc. Le forum a atteint les objectifs visés en mobilisant la région sur la question des algues bleu-vert. Cette mobilisation a permis de développer des partenariats, de favoriser le réseautage et le partage des connaissances, tout comme les expériences de chacun.

Une grande conclusion en a été tirée, soit la nécessité de mettre sur pied un groupe de travail régional ayant comme mandat de structurer les actions de lutte et prévention contre la prolifération des cyanobactéries sur les plans et cours d’eau du territoire.

Soulignons qu’une fois encore, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est devenu source d’inspiration pour de nombreuses autres régions du Québec qui ont par la suite organisé et réalisé à leur tour, des forums régionaux en 2008.

### ***3.2 Le groupe de travail***

---

En février 2008, le groupe de travail régional a été mis en place. Depuis, une cinquantaine de personnes actives collaborent étroitement. Coordonné par le CREDD, on regroupe autour des mêmes enjeux les citoyens, les représentants des milieux autochtones, institutionnels, communautaires, municipaux, industriels, agricoles, touristiques et scientifiques, ainsi que des organismes de bassin versant de la région. Ce groupe a permis de créer une synergie, de favoriser le transfert des connaissances et d’optimiser l’action sur le terrain. Les membres du groupe provenant de secteurs variés peuvent encore aujourd’hui se confronter à la réalité et aux préoccupations des autres. Ils font aussi face aux contraintes de temps imposées par l’urgence d’agir pour limiter le plus rapidement possible le phénomène de prolifération des algues bleu-vert.

Le groupe de travail régional sur la problématique des cyanobactéries du Saguenay–Lac-Saint-Jean a un mandat clair, soit l’élaboration du présent plan.

Pour travailler efficacement, depuis février 2008, des comités techniques ont été formés pour discuter des thèmes particuliers en sous-groupes, des rencontres individuelles ont eu lieu et de grandes séances de travail se sont tenues.

### *3.3 Des initiatives variées*

---

Diverses organisations de la région ont déjà élaboré leur plan local ou ont posé des gestes concrets dans le dossier des algues bleu-vert. Bien qu'il soit impensable de toutes les énumérer ici, voici quelques-unes des initiatives :

- ↗ Ville de Saguenay a déposé et applique un plan d'action triennal sur les algues bleu-vert depuis juin 2008;
- ↗ La municipalité de Saint-Félix-d'Otis compte maintenant un comité d'environnement au sein de son administration et se préoccupe de nombreuses questions, dont les algues bleu-vert;
- ↗ La municipalité de Saint-Honoré a déjà complété un important travail de restauration des berges aux abords du lac Docteur en 2006;
- ↗ Les comités de bassin versant de la rivière du Moulin et de la rivière à Mars ont réalisé des séances d'information sur la problématique des algues bleu-vert en 2007 et 2008;
- ↗ Le comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan distribue des trousseaux informatives et de sensibilisation depuis août 2008.

## 4. Le plan

L'intégralité du *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay-Lac-Saint-Jean* est présentée dans cette section. En plus d'exposer en détail le plan en tant que tel, il apparaît important de fournir certaines autres informations. Ainsi, dans les pages suivantes, vous pourrez consulter les détails quant à la structure du plan, les définitions des clientèles cibles et les fiches d'interventions détaillées qui permettront de planifier sa mise en œuvre.

### 4.1 La structure

---

Le plan est doté d'une responsabilité première, soit un principe directeur qui s'énonce comme suit :

- Modifier rapidement les pratiques, les comportements et les infrastructures qui engendrent la prolifération des algues bleu-vert, dans le but de protéger la santé des plans et cours d'eau du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la qualité des écosystèmes aquatiques, les usages de l'eau et la santé publique.

Le Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert est réalisé dans le respect du *Plan d'intervention sur les algues bleu-vert* du MDDEP et de l'ensemble des partenaires de la démarche.

Sous ce principe directeur se définissent trois principes opérationnels :

1. Contrôler et réduire les apports en phosphore dans les plans et cours d'eau
2. Favoriser la concertation pour agir plus efficacement
3. Rendre disponible, de façon adéquate, une information juste et transparente aux populations de la région et de l'extérieur

Sous chacun de ces principes opérationnels, se définissent des orientations dont découlent des actions, tel que présenté en section 4.3.

Pour mettre en œuvre chacune de ces actions, il devient donc impératif de planifier des interventions. Une ébauche de planification est présentée en section 4.4. On y retrouve des responsables dont la tâche est de mettre en œuvre ces interventions, des partenaires financiers potentiels, des échéanciers à court, moyen et long terme, ainsi que des résultats spécifiques attendus. Considérant l'urgence d'agir, les premières interventions prioritaires à mettre en œuvre dès maintenant ont déjà été sélectionnées. Elles sont indiquées par la couleur rouge. Dans le même ordre d'idée, les interventions qui seront ensuite mises en œuvre à partir de 2009 sont indiquées en orange.

Comme la réalisation de plusieurs de ces actions et interventions nécessite un travail de longue haleine et prendra de nombreuses années, et considérant également que le phénomène de la prolifération des algues bleu-vert est en constante évolution, il est important de considérer ce plan comme évolutif dans le temps.

## 4.2 Clientèles cibles

---

Nombreux sont ceux qui peuvent, à leur façon, aider à contrer la prolifération des algues bleu-vert. Dans le cadre du présent plan, nous nous y référerons en tant que clientèle. En effet, tous ces groupes, aussi diversifiés soient-ils, peut être sensibilisés, éduqués, formés ou responsabilisés sur les aspects les touchant plus spécifiquement. Voici les clientèles cibles auxquelles nous nous référerons, présentées en ordre alphabétique :

- ↳ Les **agents immobiliers** devraient être en mesure d'informer leurs clients des exigences environnementales s'appliquant sur le territoire de la résidence convoitée. Par exemple, ils devraient connaître les exigences quant aux bandes riveraines, aux installations septiques, etc., et sont responsables de transférer l'information aux clients.
- ↳ Les **producteurs agricoles** devraient être informés, sensibilisés et responsabilisés quant aux impacts de leurs activités sur l'environnement, à l'importance du contrôle de l'érosion en milieu agricole et de l'adoption de meilleures pratiques agroenvironnementales, aux ressources techniques et financières disponibles, etc.
- ↳ Les **citoyens** résidant au Saguenay-Lac-Saint-Jean, qu'ils habitent en ville ou près d'un cours d'eau, peuvent tous contribuer à la santé des plans d'eau. Ils devraient connaître l'impact de l'utilisation d'engrais sur leur terrain, de l'utilisation de détergents phosphatés et des autres sources possibles d'émission de phosphore et être en mesure de corriger leurs comportements fautifs.
- ↳ Les **détenteurs de baux de villégiature** en terre publique, bien que ces terres soient plus souvent qu'autrement utilisées à des fins récréatives et occasionnelles, devraient également être au courant de l'impact de leurs activités sur les plans et cours d'eau de la région, qu'ils soient riverains ou non.
- ↳ Les **élus municipaux** devraient être mis au courant de l'importance de préserver la santé des plans et cours d'eau de la région et du cadre légal entourant la gestion de l'eau en vigueur au Québec et en faire une priorité politique. Ils



devraient être renseignés sur l'état de la situation actuelle, sur les problématiques, les enjeux et sur les mesures à prendre à court, moyen et long terme.

- ↪ Les **entrepreneurs** devraient être mis au fait des méthodes de travail appropriées en zones de bandes riveraines et à proximité des plans d'eau. Qu'ils soient installateurs septiques, aménagistes paysagers, spécialisés en traitement des eaux, du domaine de la construction domiciliaire ou commerciale, etc., ils devraient respecter les meilleures façons de faire. Certaines de ces pratiques sont d'ailleurs réglementées sans être toujours respectées.
- ↪ Les **étudiants** de tous les niveaux tels que préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire devraient être bien informés les comportements à adopter pour préserver la santé des plans d'eau.
- ↪ Les industries du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont diversifiées et la région compte, entre autres, un bon nombre d'entre elles ayant des infrastructures près des plans d'eau. Les **industriels** et les **commerçants** devraient être informés sur les mesures à prendre pour améliorer la santé des plans d'eau.
- ↪ Les **inspecteurs municipaux**, ou les autres autorités compétentes exerçant des tâches similaires, se devraient d'appliquer bon nombre de règlements dans des milieux offrant des effectifs souvent réduits. Pour les aider dans l'application réglementaire, il faut s'assurer qu'ils aient accès aux meilleurs outils possibles.
- ↪ Les **médias** ont une responsabilité d'informer la population avec le plus d'exactitude et d'objectivité possible. Il devient donc nécessaire de les informer adéquatement quant au phénomène de la prolifération des algues bleu-vert et de s'assurer qu'ils transmettent les bonnes informations.
- ↪ Les **notaires** constituent les derniers intermédiaires avant l'achat officiel d'une nouvelle résidence. Lors de la signature, les nouveaux propriétaires devraient être informés sur les aspects réglementaires ayant un impact sur la qualité des plans et cours d'eau. Les notaires devraient être en mesure de transmettre l'information de première ligne.

- ↳ Les **riverains**, les **villégiateurs** et les **touristes profitant des plans d'eau** qu'ils soient citoyens de la région ou de l'extérieur, propriétaires ou locataires, peuvent assurément avoir des impacts très directs sur l'état du plan d'eau se trouvant à proximité de leur résidence ou qu'ils utilisent pour leurs activités. Il faudrait assurément qu'ils en soient conscients et agissent en conséquence.
- ↳ Les **urbanistes** et **aménagistes** sont des spécialistes de l'aménagement du territoire qui sont membres d'ordres professionnels. Ils ont la responsabilité, entre autres, d'analyser et de planifier le développement du territoire.

### 4.3 Le plan

Les prochaines pages présentent le Plan. Il est important de se rappeler qu'il se divise en trois sections : les trois principes opérationnels. Cette section peut être consultée simultanément avec la section 4.4 qui détaille les interventions prioritaires à mettre en œuvre.

<b>1<sup>e</sup> PRINCIPE OPÉRATIONNEL : CONTRÔLER ET RÉDUIRE LES APPORTS EN PHOSPHORE DANS LES PLANS ET COURS D'EAU</b>		
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>OBJECTIFS D' ACTIONS ET INTERVENTIONS</b>
<b>1.1</b> Connaître, analyser et suivre l'état de santé des plans et cours d'eau	<b>1.1.1</b> Dresser un portrait régional afin de mieux connaître les sources d'apport en phosphore et les facteurs facilitant son transfert vers les plans et cours d'eau	<p><b>Objectif de l'action 1.1.1</b> Amasser suffisamment d'informations et de données pour dresser un portrait réaliste de l'ampleur, actuelle et à venir, de la prolifération des algues bleu-vert, pour ensuite être en mesure d'évaluer la santé des plans et cours d'eau et ainsi mieux connaître les impacts sur le territoire</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.1.1.1 Mettre sur pied une campagne régionale d'échantillonnage des plans et cours d'eau pour préciser les sources d'apport en phosphore</p> <p>1.1.1.2 Évaluer la concentration de phosphore dans les plans et cours d'eau par des analyses d'eau de surface</p> <p>1.1.1.3 Identifier et localiser les facteurs facilitant le transfert du phosphore vers les plans et cours d'eau</p>
	<b>1.1.2</b> Diagnostiquer l'état de santé des plans et cours d'eau	<p><b>Objectif</b> Identifier les secteurs où il devient urgent d'agir pour contrer la prolifération des algues bleu-vert</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.1.2.1 Évaluer et cartographier les concentrations de phosphore dans les plans et cours d'eau de la région</p> <p>1.1.2.2 Évaluer et cartographier l'état des bandes riveraines de la région</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b> Développer ou adapter un modèle évaluant la capacité de support des lacs de la région</p> <p>Identifier les impacts de la récolte et de l'aménagement forestier à l'échelle des bassins versants</p>
	<b>1.1.3</b> Effectuer le suivi des plans et cours d'eau	<p><b>Objectif</b> Prévenir la dégradation de la santé des plans et cours d'eau</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.1.3.1 Augmenter la participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature du MDDEP (RSVL) ou à d'autres mécanismes de surveillance volontaire</p> <p>1.1.3.2 Élaborer et utiliser des outils permettant d'effectuer du suivi volontaire</p> <p>1.1.3.3 Uniformiser le type de données recueillies avec celles prélevées par le RSVL</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b> Colliger en un même endroit les données de suivi et en faire une interprétation sur une base régulière.</p>

<b>1<sup>e</sup> PRINCIPE OPÉRATIONNEL : CONTRÔLER ET RÉDUIRE LES APPORTS EN PHOSPHORE DANS LES PLANS ET COURS D'EAU</b>		
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>OBJECTIFS D' ACTIONS ET INTERVENTIONS</b>
<p><b>1.2</b> S'assurer d'une application plus stricte et uniforme des lois et règlements existants et favoriser le développement de règlements municipaux pertinents</p>	<p><b>1.2.1</b> Assurer l'application réglementaire reliée aux systèmes de traitement des eaux usées</p>	<p><b>Objectif de l'action 1.1.1</b> Mettre à niveau les installations septiques des résidences isolées, les systèmes de traitements des eaux usées municipales et industrielles</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.2.1.1 Vérifier la conformité des installations septiques de résidences isolées en identifiant les pertes en phosphore dans les plans et cours d'eau, et de façon plus spécifique dans les sols et vers la nappe phréatique</p> <p>1.2.1.2 S'assurer que les inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente) suivent une formation adéquate leur permettant d'évaluer la conformité réglementaire des systèmes de traitement des eaux usées</p> <p>1.2.1.3 Favoriser que les technologues, les entrepreneurs et les professionnels responsables des installations d'équipements de traitement des eaux usées, détiennent les attestations pertinentes ou soient membre d'un ordre professionnel.</p> <p>1.2.1.4 Mettre à niveau les installations septiques non conformes (en vertu de Q2-r8)</p> <p>1.2.1.5 Assurer une vidange des installations septiques, sous la responsabilité des municipalités</p> <p>1.2.1.6 Convenir d'ententes de partenariats locaux par lesquelles les municipalités s'engageront à réaliser la mise à niveau des systèmes de traitement des eaux usées selon un échéancier déterminé</p> <p>1.2.1.7 Faire connaître les lois et règlements s'appliquant aux systèmes de traitement des eaux usées auprès des clientèles cibles</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>Rendre disponibles des plans de financement à court et moyen terme pour permettre de réaliser rapidement la mise à niveau d'installations septiques jugées non conformes</p> <p>Identifier les résidences isolées ne possédant pas encore d'installations septiques</p> <p>Effectuer de l'accompagnement réglementaire non punitif</p> <p>Rendre public des statistiques générales relatives à l'émission des constats d'infraction</p>
	<p><b>1.2.2</b> Assurer le maintien et la protection des bandes riveraines et du littoral (milieu hydrique) selon les normes en vigueur</p>	<p><b>Objectif</b> Assurer une ceinture de végétation adéquate en bandes riveraines ainsi qu'une zone littorale conforme, des barrières importantes pour limiter les apports de phosphore et ainsi assurer le maintien et l'amélioration de la santé des plans et cours d'eau</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.2.2.1 S'assurer que la PPRLPI soit bien traduite au sein des règlements municipaux</p> <p>1.2.2.2 Utiliser au besoin les règlements de contrôle intérimaire afin de faire appliquer immédiatement la PPRLPI au sein des municipalités de la région, le temps qu'un consensus soit dégagé sur les règles à privilégier</p> <p>1.2.2.3 S'assurer de l'application des dispositions de la PPRLPI</p>

<b>1<sup>e</sup> PRINCIPE OPÉRATIONNEL : CONTRÔLER ET RÉDUIRE LES APPORTS EN PHOSPHORE DANS LES PLANS ET COURS D'EAU</b>		
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>OBJECTIFS D' ACTIONS ET INTERVENTIONS</b>
<p><b>1.2 (suite)</b> S'assurer d'une application plus stricte et uniforme des lois et règlements existants et favoriser le développement de règlements municipaux pertinents</p>	<p><b>1.2.2 (suite)</b> Assurer le maintien et la protection des bandes riveraines et du littoral (milieu hydrique) selon les normes en vigueur</p>	<p>1.2.2.4 Assurer aux inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente), une formation adéquate pour leur permettre d'évaluer la conformité réglementaire des bandes riveraines</p> <p>1.2.2.5 Mettre sur pied et réaliser des programmes facilitant la restauration des bandes riveraines non conformes</p> <p>1.2.2.6 Adopter des règlements sur le reboisement afin de restaurer la bande riveraine</p> <p>1.2.2.7 Favoriser l'adoption de règlements visant l'interdiction de la coupe de gazon et tous les traitements de fertilisation en zone de bande riveraine</p> <p>1.2.2.8 Élaborer et rendre disponible un guide de végétaux appropriés pour la région expliquant les bonnes méthodes d'aménagement</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b> Faire connaître les lois et règlements s'intéressant à la bande riveraine auprès des clientèles cibles</p> <p>Créer et distribuer une affichette commune à la région : « Bande riveraine au travail »</p> <p>S'assurer d'avoir accès à une quantité adéquate de végétaux indigènes dans la région</p> <p>Effectuer de l'accompagnement réglementaire non punitif</p> <p>Rendre public des statistiques générales relatives à l'émission des constats d'infraction</p>
	<p><b>1.2.3</b> Assurer la conformité réglementaire des entreprises agricoles</p>	<p><b>Objectif</b> Diminuer les pressions négatives exercées par les activités agricoles sur la qualité des plans et cours d'eau</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.2.3.1 Posséder les ressources nécessaires en région pour assurer les inspections des entreprises agricoles en vertu du REA</p> <p>1.2.3.2 Assurer l'application, par les inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente), des dispositions de la PPRLPI dans les secteurs agricoles</p> <p>1.2.3.3 Identifier les sites où l'érosion en milieu agricole est préoccupante et favoriser la mise en place de bandes riveraines ou toute autre mesure permettant de contrôler l'érosion</p> <p>1.2.3.4 S'assurer du respect par les agriculteurs, des distances, des doses et des moments d'épandage des fertilisants organiques et minéraux (Plans agroenvironnementaux de fertilisation)</p> <p>1.2.3.5 S'assurer que les agriculteurs effectuent une saine gestion des déjections animales</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b> Informers les producteurs agricoles des lois et règlements s'appliquant à leurs activités</p> <p>Informers les producteurs agricoles des aides financières disponibles pour limiter la pollution diffuse</p> <p>Effectuer de l'accompagnement réglementaire non punitif</p> <p>Rendre public des statistiques générales relatives à l'émission des constats d'infraction</p>

<b>1<sup>e</sup> PRINCIPE OPÉRATIONNEL : CONTRÔLER ET RÉDUIRE LES APPORTS EN PHOSPHORE DANS LES PLANS ET COURS D'EAU</b>		
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>OBJECTIFS D' ACTIONS ET INTERVENTIONS</b>
<p><b>1.2 (suite)</b> S'assurer d'une application plus stricte et uniforme des lois et règlements existants et favoriser le développement de règlements municipaux pertinents</p>	<p><b>1.2.4</b> Assurer la conformité réglementaire des activités de navigation de plaisance</p>	<p><b>Objectif</b> Diminuer les pressions négatives engendrées par les activités nautiques sur les plans et cours d'eau telles que le rejet des eaux usées, l'érosion des berges, et le brassage des sédiments</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.2.4.1 Assurer aux fonctionnaires municipaux désignés (ou autre autorité compétente) une formation adéquate pour leur permettre d'évaluer la conformité réglementaire des activités liées à la navigation de plaisance</p> <p>1.2.4.2 Rendre accessible, et à peu de frais, un réseau d'installations pour la vidange des équipements septiques de bateaux</p> <p>1.2.4.3 Baliser des zones jugées problématiques pour le brassage de sédiments</p> <p>1.2.4.4 Interdire sur les embarcations de plaisance, les installations septiques munies d'un « Y » qui permettent une surverse</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b></p> <p>Faire connaître les lois et règlements s'intéressant aux activités nautiques aux clientèles cibles</p> <p>Afficher des limites de vitesse à proximité des berges et en zones peu profondes</p> <p>Effectuer de l'accompagnement réglementaire non punitif</p> <p>Rendre public des statistiques générales relatives à l'émission des constats d'infraction</p>
	<p><b>1.2.5</b> Favoriser dès maintenant l'utilisation de détergents sans phosphore</p>	<p><b>Objectif</b> Éliminer l'apport en phosphore provenant des détergents domestiques</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.2.5.1 Favoriser le retrait de tous les détergents avec phosphore des étalages de la région</p> <p>1.2.5.2 Favoriser la mise en marché des produits sans phosphore</p>
	<p><b>1.2.6</b> Soutenir le secteur municipal en renforçant les moyens d'applications des lois et règlements</p>	<p><b>Objectif</b> Faire appliquer les lois et règlements ayant des impacts sur la prolifération des algues bleu-vert sur le territoire</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>1.2.6.1 Sensibiliser les élus à l'importance du rôle des inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente)</p> <p>1.2.6.2 Augmenter de façon générale le financement requis par les municipalités pour l'application du Q2, r-8 et la PPRLPI</p> <p>1.2.6.3 Embaucher et former des inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente)</p> <p>1.2.6.4 Renforcer les méthodes et les moyens d'applications au sein du territoire</p> <p>1.2.6.5 Mettre en place des mécanismes de reddition de compte qui s'adressent aux municipalités locales</p> <p>1.2.6.6 Évaluer la possibilité de renforcer la réglementation municipale en fonction des particularités du territoire</p>

<b>1<sup>e</sup> PRINCIPE OPÉRATIONNEL : CONTRÔLER ET RÉDUIRE LES APPORTS EN PHOSPHORE DANS LES PLANS ET COURS D'EAU</b>		
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>OBJECTIFS D'ACTIONS ET INTERVENTIONS</b>
<p><b>1.2 (suite)</b> S'assurer d'une application plus stricte et uniforme des lois et règlements existants et favoriser le développement de règlements municipaux pertinents</p>	<p><b>1.2.6 (suite)</b> Soutenir le secteur municipal en renforçant les moyens d'application des lois et règlements</p>	<p><b>Interventions à moyen et long terme</b> Établir un profil de compétences minimales à l'embauche d'inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente), veiller à leur maintien et à leur développement sur une base régulière  Obtenir et partager du matériel technique  Évaluer la valeur des constats d'infraction aux règlements municipaux et au besoin rectifier les montants à la hausse</p>
<p><b>1.3</b> Sensibiliser, éduquer et informer</p>	<p><b>1.3.1</b> Développer, chez les clientèles ciblées, des comportements susceptibles de diminuer les apports en phosphore dans les plans et cours d'eau</p>	<p><b>Objectif</b> Former les différentes clientèles ciblées afin que tous et chacun soient en mesure de modifier ses pratiques et de participer au maintien et à l'amélioration de la santé des plans et cours d'eau</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b> 1.3.1.1 Élaborer et faire connaître des guides de bonnes pratiques auprès des clientèles cibles</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b> Effectuer une tournée annuelle de sensibilisation dans les écoles (primaire, secondaire, collégial et universitaire, camps de vacances), associations et organismes  Mettre sur pied des campagnes publicitaires régionales  Insérer des chroniques au sein des journaux locaux</p>

<b>2<sup>e</sup> PRINCIPE OPÉRATIONNEL : FAVORISER LA CONCERTATION POUR AGIR PLUS EFFICACEMENT</b>		
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>OBJECTIFS D’ACTIONS ET INTERVENTIONS</b>
<b>2.1</b> Assurer la cohérence de l’action sur le territoire régional	<b>2.1.1</b> Suivre la mise en œuvre des différentes actions ayant des impacts sur la santé des plans et cours d’eau de la région	<p><b>Objectif</b> Identifier et suivre la mise en œuvre de toutes les initiatives structurées ayant comme objectif de maintenir et d’améliorer la santé des plans et cours d’eau</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>2.1.1.1 Identifier et suivre la mise en œuvre de tous les plans (provincial, régional, municipal, organisationnels, industriels, associatifs, etc.) ayant des impacts sur la santé des plans et cours d’eau</p> <p>2.1.1.2 Produire un rapport d’état d’avancement annuel des actions mises en œuvre et le rendre public via un site Internet</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b> Tenir deux rencontres annuelles du Groupe régional de travail sur les cyanobactéries</p>
	<b>2.1.2</b> Stimuler, faciliter et structurer l’implication bénévole	<p><b>Objectifs</b> Responsabiliser les acteurs en développant une conscience sociale et collective quant à l’importance de la préservation de la santé des plans et cours d’eau</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>2.1.2.1 Rendre disponibles et à peu de frais, des ressources humaines et matérielles auprès des riverains qui désirent se regrouper en associations de lacs, ou encore consolider les activités de leur organisation</p> <p>2.1.2.2 Créer un regroupement régional (ou fédération) des associations de riverains et de lacs</p> <p>2.1.2.3 Inclure des représentants de riverains sur les comités consultatifs d’urbanisme et d’environnement</p> <p>2.1.2.4 Encourager la formation des comités d’environnement au niveau municipal</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b> Mettre sur pied une journée annuelle de l’eau au sein de la région Tenir annuellement un Forum régional sur l’état de santé des plans et cours d’eau Élaborer, publiciser et faire signer une charte volontaire d’engagement d’actions vouées au respect du maintien et de l’amélioration de la santé des plans et cours d’eau (Création de règles locales ou code de conduite pour les riverains d’un lac; par exemple : l’interdiction de bateaux à moteur par l’ensemble des riverains d’un plan d’eau)</p>



<b>2<sup>e</sup> PRINCIPE OPÉRATIONNEL : FAVORISER LA CONCERTATION POUR AGIR PLUS EFFICACEMENT</b>		
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>OBJECTIFS D’ACTIONS ET INTERVENTIONS</b>
<p><b>2.2</b> Intégrer le principe de la gestion par bassin versant dans l’aménagement du territoire</p>	<p><b>2.2.1</b> Utiliser les mécanismes de concertation (et en élaborer de nouveaux si nécessaire) permettant de considérer l’ensemble des usages ayant un impact sur la santé des plans et cours d’eau à l’intérieur des limites de chaque bassin versant</p>	<p><b>Objectif</b> Optimiser la gouvernance de l’eau</p> <p><b>Interventions prioritaires à court terme</b></p> <p>2.2.1.1 Mettre sur pied des comités de travail inter-MRC et inter-municipalités, traitant des aspects de planification et d’aménagement du territoire</p> <p>2.2.1.2 Intégrer la gestion par bassin versant au sein des schémas d’aménagement révisés du territoire</p> <p>2.2.1.3 Formaliser des mécanismes de partage des ressources entre les municipalités d’un même bassin versant</p> <p><b>Interventions à moyen et long terme</b></p> <p>Produire et diffuser une carte thématique juxtaposant les limites des bassins versants et des territoires administratifs de la région</p> <p>Élaborer et mettre en application des plans de gestion de l’eau de la PPRLPI qui tiennent compte des bassins versants</p>

<b>3<sup>e</sup> PRINCIPE OPÉRATIONNEL : COMMUNIQUER DE FAÇON ADÉQUATE DE L'INFORMATION JUSTE ET TRANSPARENTE AUX POPULATIONS DE LA RÉGION ET DE L'EXTÉRIEUR</b>		
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>OBJECTIFS D' ACTIONS ET INTERVENTIONS</b>
<b>3.1</b> Gérer l'information dans une perspective régionale	<b>3.1.1</b> Assurer l'accessibilité à une information juste et transparente sur l'évolution de la situation régionale	<b>Objectif</b> S'assurer que toute personne requérant de l'information puisse l'obtenir de façon adéquate, et que cette information soit juste et transparente  <b>Interventions prioritaires à court terme</b> 3.1.1.1 Mettre sur pied un guichet d'information unique qui servira de référence au sein de la région, qui centralisera l'information à propos des avis régionaux émis concernant la présence de fleurs d'eau de cyanobactéries (avec ou sans cyanotoxine) 3.1.1.2 Former les guides d'information touristique, les employés au sein des entreprises touristiques, les médias et tout autre groupe effectuant du relais d'information  <b>Interventions possibles</b> Publiciser les bons coups
	<b>3.1.2</b> S'assurer de l'uniformité et l'exactitude de l'information livrée sur le territoire	<b>Objectif</b> S'assurer que tous possèdent la même information et en effectuent une transmission adéquate  <b>Interventions prioritaires à court terme</b> 3.1.2.1 Créer un comité de communication avec les intervenants de première ligne concernés par la prolifération des algues bleu-vert et maintenir une communication constante à l'aide des moyens jugés pertinents
	<b>3.1.3</b> Répondre rapidement et adéquatement à toute crise médiatique provoquée par des problèmes liés à la prolifération des algues bleu-vert	<b>Objectif</b> Gérer les crises efficacement et limiter leurs impacts négatifs sur la région  <b>Interventions prioritaires à court terme</b> 3.1.3.1 Établir une structure de gestion de crise commune à l'ensemble du territoire 3.1.3.2 Mettre sur pied des plans de gestion de risque, de crise et des communications au sein des organisations et s'assurer de leur validité et de leur efficacité

#### ***4.4 Les fiches d'action et d'intervention prioritaire***

---

Les fiches d'action et d'intervention ont pour but de préciser certains éléments qui seront utiles à la mise en œuvre du Plan. Les responsables d'intervention, les partenaires pour chacune des interventions prioritaires, l'échéancier souhaité et des résultats spécifiques attendus. Des partenaires financiers et des estimations budgétaires sont aussi fournis à titre indicatif. Ils pourront varier au cours de la mise en œuvre du Plan. L'implication peut être financière, mais aussi nature c'est-à-dire sous forme de prêt de ressources humaines ou d'équipements, d'appuis techniques ou autres.

- ↪ Il est important de noter que le terme « industrie » ne signifie pas uniquement les industries ayant participé au groupe de travail sur la problématique des algues bleu-vert. Ce terme regroupe l'ensemble des intervenants du secteur privé ayant un lien de près ou de loin avec la qualité des plans et cours d'eau de la région.

## **ACTION 1.1.1 : Dresser un portrait régional afin de mieux connaître les sources d'apport en phosphore et les facteurs facilitant son transfert vers les plans et cours d'eau**

### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

**1.1.1.1** Mettre sur pied une campagne régionale d'échantillonnage des plans et cours d'eau pour préciser les sources d'apport phosphore.

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : OBV**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissements d'enseignement</li> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL)</li> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ Conférence régionale des élus (CRÉ)</li> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ Industries</li> </ul>	2009 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Programmes gouvernementaux pour l'acquisition de connaissances et la recherche</li> </ul>	<p>Montant global 15 350\$</p> <p>2009 – 4 000 \$ 2010 – 5 000 \$ 2011 – 6 350 \$</p>

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Un protocole d'échantillonnage scientifique (méthodologie, points d'échantillonnage).
- ↳ Une campagne régionale d'échantillonnage des plans et cours d'eau qui précise les sources d'apport en phosphore dans la région.

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

### 1.1.1.2 Évaluer la concentration de phosphore dans les plans et cours d'eau par des analyses d'eau de surface

#### RESPONSABLES ENVISAGÉS : OBV

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissements d'enseignement</li> <li>▪ GRIL</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ Industries</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2009 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Programmes gouvernementaux pour l'acquisition de connaissances et la recherche</li> <li>▪ Industries</li> </ul>	Montant global 15 350\$  2009 – 4 000 \$ 2010 – 5 000 \$ 2011 – 6 350 \$

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Des données disponibles sur l'ensemble des cours d'eau de niveau II et sur les cours d'eau de niveaux inférieurs jugés prioritaires.
- ↪ Un portrait de la santé et de l'âge des lacs de notre région en fonction de la capacité de réception de chacun des cours d'eau évalués.

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

### 1.1.1.3 Identifier et localiser les facteurs facilitant le transfert du phosphore vers les plans et cours d'eau.

#### RESPONSABLES ENVISAGÉS : OBV

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissements d'enseignement</li> <li>▪ GRIL</li> <li>▪ UPA</li> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ Industries</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Programmes gouvernementaux pour l'acquisition de connaissance et la recherche</li> <li>▪ Industries</li> </ul>	Montant global : 15 000\$  2011 – 15 000\$  Support technique (données cartographiques et ressources humaines) fourni par les MRC

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Analyse préliminaire annuelle et rapport final au terme de la campagne d'échantillonnage.
- ↪ Un portrait et une représentation visuelle claire des facteurs facilitant le transfert du phosphore vers les plans et cours d'eau permettant d'évaluer quelles sont les pratiques où des aménagements doivent être rectifiés.
- ↪ Des données disponibles sur les lacs jugés prioritaires en raison de l'importante présence de facteurs facilitant le transport du phosphore.

## ACTION 1.1.2 : Diagnostiquer l'état de santé des plans et cours d'eau

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.1.2.1** Évaluer et cartographier les concentrations de phosphore dans les plans et cours d'eau de la région

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : OBV**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissements d'enseignement régionaux</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2009 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Effectué à même le mandat des OBV avec l'aide des MRC et autres partenaires possédant des bases de données cartographiques

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ Un portrait et une représentation visuelle claire de la concentration de phosphore des plans et cours d'eau de la région permettant de mieux localiser les zones prioritaires et, de cette façon prioriser les interventions.
- ↳ Vise essentiellement les intervenants concernés par la réalisation d'actions terrain.

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.1.2.2** Évaluer et cartographier l'état des bandes riveraines de la région

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : OBV**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ Industries</li> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Établissements d'enseignement</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ Industries</li> </ul>	-Effectué à même le mandat des OBV 2009 : Acquisition de données devra être réalisée par photo-interprétation. 2010 : Deux étudiants par territoire de MRC et Ville Saguenay effectuent des validations terrain. Les étudiants seront financés à même des programmes d'employabilité - Mettre à contribution les associations de riverains

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ Un portrait et une représentation visuelle claire de l'état des bandes riveraines de la région
- ↳ Le portrait vise essentiellement à servir d'outil aux intervenants concernés par la réalisation d'actions terrain.
- ↳ Protocole d'analyse établi par les MRC et photo-interprétation réalisée par les MRC.

## ACTION 1.1.3 : Effectuer le suivi des plans et cours d'eau

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.1.3.1** Augmenter la participation au RSVL ou à d'autres mécanismes de surveillance volontaire

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : OBV et Associations de riverains**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Institutions d'enseignement</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CREDD</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Effectué à même le mandat des OBV

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Les lacs prioritaires sont identifiés et inscrits au RSVL.
- ↪ Un nombre accru de plans d'eau sur le territoire font l'objet d'un suivi de RSVL d'ici 2011.
- ↪ Des données colligées en un même endroit et interprétées de manière commune.

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.1.3.2** Élaborer et utiliser des outils permettant d'effectuer du suivi volontaire

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OBV</li> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ RSV Lacs</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CREDD</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Modifier les outils existants comme la Trousse des lacs Bleu Laurentides

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Un accès à des outils pratiques et peu coûteux permettant d'effectuer du suivi volontaire par les riverains ou autres bénévoles.

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

### 1.1.3.3 Uniformiser le type de données recueillies avec celles prélevées par le RSVL

#### RESPONSABLES ENVISAGÉS : OBV

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ASSS</li> <li>▪ CREDD</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OBV</li> </ul>	Effectué à même le mandat des OBV

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ Une uniformisation dans les données recueillies sur l'ensemble du territoire permettant de mettre en commun toutes les informations disponibles et d'en faire une évaluation utile et pertinente.



## ACTION 1.2.1 : Assurer l'application réglementaire reliée aux systèmes de traitement des eaux usées

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.1.1** Vérifier la conformité des installations septiques de résidences isolées en identifiant les pertes en phosphore dans les plans et cours d'eau, et de façon plus spécifique dans les sols et vers la nappe phréatique

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	Dès 2008 automatique ment si l'installation a dépassé 15 ans de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ MAMR (Programme PAPA)</li> </ul>	Contribution du programme PAPA (MAMR) directement au MRC, pour les lacs touchés par des avis de prolifération d'algues bleu-vert

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Un portrait de la performance (efficacité) des installations septiques des résidences isolées de la région.
- ↪ Une évaluation complète de l'état du système en analysant toutes les sorties de pertes possibles.

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.1.2** S'assurer que les inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente) suivent une formation adéquate leur permettant d'évaluer la conformité réglementaire des systèmes de traitement des eaux usées

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fédération québécoise des municipalités(FQM)</li> <li>▪ Union des Municipalités du Québec (UMQ)</li> <li>▪ Ministères concernés</li> </ul>	En cours et en continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Des inspecteurs (ou autre autorité compétente) dont les connaissances sont à jour
- ↪ Des formations actualisées

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.1.3** Favoriser que les technologues, les entrepreneurs et les professionnels responsables des installations d'équipements de traitement des eaux usées, détiennent les attestations pertinentes ou soient membres d'un ordre professionnel

### RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FQM, UMQ</li> <li>▪ Associations professionnelles concernées</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ Une installation conforme des systèmes de traitement des eaux usées reposant sur une main d'œuvre compétente
- ↳ Une sensibilisation accrue des citoyens à travailler avec des entrepreneurs qui possèdent les compétences requises

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.1.4** Mettre à niveau les installations septiques non conformes (en vertu de Q2-r.8)

### RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ Propriétaires de résidences isolées</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Propriétaires de résidences isolées</li> </ul>	Selon le coût estimé des travaux nécessaires pour assurer la conformité règlementaire

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ La conformité des installations dans un délai raisonnable

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.1.5** Assurer une vidange des installations septiques, sous la responsabilité des municipalités

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Association de riverains</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC du Fjord et Ville Saguenay</li> <li>▪ Propriétaires de résidences isolées</li> <li>▪ Régie de gestion des matières résiduelles du Lac Saint-Jean</li> </ul>	Selon les prix en vigueur

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Une vidange contrôlée en fonction des règlements en vigueur
- ↪ Un mécanisme standardisé sur tout le territoire
- ↪ Procéder par délégation de compétence

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.1.6** Convenir d'ententes de partenariats locaux par lesquelles les municipalités s'engageront à réaliser la mise à niveau des systèmes de traitement des eaux usées selon un échéancier déterminé

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Industries</li> </ul>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ Industrie et commerce</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Une charte d'engagement par laquelle les municipalités vont s'assurer de mettre à niveau les installations septiques non conformes
- ↪ Une mise à niveau des systèmes de traitement des eaux usées sur le territoire municipal, dans un délai raisonnable

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.1.7** Faire connaître les lois et règlements s'appliquant aux systèmes de traitement des eaux usées auprès des clientèles cibles

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ Organisations environnementales</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MRC</li> </ul>	<p>Coûts en partie inclus dans l'intervention 1.3.1.1</p> <p>Prévoir dans les budgets de communication du secteur municipal</p>

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Une responsabilisation des citoyens et des entreprises face à la réglementation existante
- ↪ Chroniques dans les journaux locaux

## **ACTION 1.2.2 : Assurer le maintien et la protection des bandes riveraines et du littoral (milieu hydrique) selon les normes en vigueur**

### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

**1.2.2.1** S'assurer que la PPRLPI soit bien traduite au sein des règlements municipaux

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locale et MRC**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

#### **RÉSULTATS ATTENDUS**

↪ L'application de la PPRLPI intégralement sur l'ensemble du territoire

### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

**1.2.2.2** Utiliser au besoin les règlements de contrôle intérimaire afin de faire appliquer immédiatement la PPRLPI au sein des municipalités de la région, le temps qu'un consensus soit dégagé sur les règles à privilégier

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

#### **RÉSULTATS ATTENDUS**

↪ Une accélération et une homogénéité du processus avant d'en arriver à la situation souhaitée au 1.2.2.1

### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

**1.2.2.3** S'assurer de l'application des dispositions de la PPRLPI

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

#### **RÉSULTATS ATTENDUS**

↪ Des inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente) en nombre suffisant et munis des outils nécessaires pour mettre en œuvre l'application.

↪ Une assurance pour les MRC que la Politique soit appliquée au niveau municipal.

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

- 1.2.2.4** Assurer aux inspecteurs municipaux (ou autres autorités compétentes) une formation adéquate pour leur permettre d'évaluer la conformité réglementaire des bandes riveraines

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UMQ et FQM</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UMQ et FQM</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Programme de formation offert par la FQM et UMQ

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Des inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente) adéquatement formés pour remplir les tâches qui leur sont confiées.

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

- 1.2.2.5** Mettre sur pied et réaliser des programmes facilitant la restauration des bandes riveraines non conformes

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ UPA</li> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ MAMR</li> <li>▪ Pépinières régionales</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Industriels</li> <li>▪ MAPAQ</li> </ul>	Budget à déterminer

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Des bandes riveraines conformes
- ↳ Terrains témoins
- ↳ Prévisions budgétaires (secteur municipal) destinées à favoriser la mise en place de projets de restauration de berges

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

- 1.2.2.6** Adopter des règlements sur le reboisement afin de restaurer la bande riveraine

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ UPA</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Des outils permettant d'atteindre une conformité des bandes riveraines

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.2.7** Favoriser l'adoption de règlements visant l'interdiction de la coupe de gazon et tous les traitements de fertilisation en zone de bande riveraine

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CREDD</li> <li>▪ Associations de riverains</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Une diminution des apports en phosphore dans les lacs et cours d'eau de la région
- ↪ Un message clair pour la population qu'il est important de préserver l'intégrité des bandes riveraines

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.2.8** Élaborer et rendre disponible un guide de végétaux appropriés pour la région expliquant les bonnes méthodes d'aménagement

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ Pépinières régionales</li> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Coûts inclus dans l'intervention 1.3.1.1

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ L'utilisation des meilleures espèces végétales en fonction de la région
- ↪ Une utilisation accrue des espèces indigènes

## ACTION 1.2.3 : Assurer la conformité réglementaire des entreprises agricoles

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.3.1** Posséder les ressources nécessaires en région pour assurer les inspections des entreprises agricoles en vertu du REA

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CRÉ**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gouvernement du Québec</li> </ul>	Selon les disponibilités financières du Gouvernement du Québec

#### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Maintien ou augmentation (si jugée nécessaire) du nombre d'entreprises agricoles visitées annuellement afin de vérifier la conformité règlementaire

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.3.2** Assurer l'application, par les inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente), des dispositions de la PPRLPI dans les secteurs agricoles

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Aucun coût spécifique additionnel

#### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Des bandes riveraines en milieu agricole conformes aux dispositions de la PPRLPI

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.3.3** Identifier les sites où l'érosion en milieu agricole est préoccupante et favoriser la mise en place de bandes riveraines ou toute autre mesure permettant de contrôler l'érosion

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : MAPAQ**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Producteurs agricoles</li> <li>▪ OBV</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MAPAQ (Programme Prime-Vert ou autres)</li> </ul>	Selon la disponibilité financière des programmes

#### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Un meilleur contrôle de l'érosion en milieu agricole



## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.3.4** S'assurer du respect par les agriculteurs, des distances, des doses et des moments d'épandage des fertilisants organiques et minéraux (Plans agroenvironnementaux de fertilisation)

### RESPONSABLES ENVISAGÉS : PRODUCTEURS AGRICOLES

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ UPA</li> <li>▪ Conseillers en agroenvironnement, agronomes, etc.</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Producteurs agricoles</li> </ul>	Budgets de sensibilisation

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ Une utilisation adéquate des fertilisants

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.3.5** S'assurer que les agriculteurs effectuent une saine gestion des déjections animales

### RESPONSABLES ENVISAGÉS : PRODUCTEURS AGRICOLES

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseillers en agroenvironnement, agronomes, etc.</li> <li>▪ MAPAQ</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MAPAQ (programme Prime-Vert)</li> </ul>	Budgets de sensibilisation

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ L'adoption, par les producteurs agricoles, des meilleures pratiques en matière de gestion des déjections animales

## ACTION 1.2.4 : Assurer la conformité réglementaire des activités de navigation de plaisance

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.4.1** Assurer aux fonctionnaires municipaux désignés (ou autre autorité compétente) une formation adéquate pour leur permettre d'évaluer la conformité réglementaire des activités liées à la navigation de plaisance

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sûreté du Québec</li> <li>▪ Sûreté municipale</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	2008 – 2009 et en continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère des transports</li> <li>▪ UMQ ou FQM</li> </ul>	Intégration nécessaire dans les formations déjà offertes par la FQM et UMQ

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Des inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente) possédant des connaissances à jour et en mesure de couvrir efficacement le territoire

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.4.2** Rendre accessible et à peu de frais, un réseau d'installations pour la vidange des équipements septiques de bateaux

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations de riverains</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	L'évaluation des coûts liés aux infrastructures est nécessaire

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Une augmentation de l'utilisation des stations de vidange pour embarcations de plaisance

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 1.2.4.3** Baliser des zones jugées problématiques pour le brassage de sédiments

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ Garde côtière</li> </ul>	Au besoin	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	L'évaluation des coûts est nécessaire

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Une protection accrue de certaines zones jugées sensibles

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.4.4** Interdire sur les embarcations de plaisance, les installations septiques munies d'un « Y » qui permettent une surverse

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ OBV</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Aucun coût spécifique

### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Éliminer le plus rapidement possible les installations inadéquates

## ACTION 1.2.5 : Favoriser dès maintenant l'utilisation de détergents sans phosphate

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.5.1** Favoriser le retrait de tous les détergents avec phosphate des étalages de la région

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ Commerces</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Inclus dans le budget de l'action 1.3.1

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ Que tous les détergents domestiques utilisés sur le territoire soient sans phosphate
- ↳ Une diminution de l'utilisation des détergents industriels avec phosphate

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.5.2** Favoriser la mise en marché des produits sans phosphate

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ Chambres de commerce</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	Inclus dans le budget de l'action 1.3.1

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ Un accès à des produits efficaces à des prix raisonnables

## ACTION 1.2.6 : Soutenir le secteur municipal en renforçant les moyens d'application des lois et règlements

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.6.1** Sensibiliser les élus à l'importance du rôle des inspecteurs municipaux (ou autre autorité compétente)

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales, MRC et MAMR**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UMQ et FQM</li> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ CREDD</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	Aucun budget spécifique

#### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Un support politique qui se traduira par une augmentation des moyens financiers pour donner la priorité aux inspections

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.6.2** Augmenter de façon générale le financement requis par les municipalités pour l'application du Q2, r-8 et la PPRLPI

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CRÉ**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MRC</li> </ul>	À déterminer

#### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Des moyens suffisants pour intervenir et pour combler les manques actuels

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**1.2.6.3** Embaucher et former des inspecteurs (ou autre autorité compétente)

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FQM</li> <li>▪ UMQ</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	À déterminer

#### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Une main-d'œuvre suffisante en regard du travail à accomplir

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES****1.2.6.4 Renforcer les méthodes et les moyens d'application au sein du territoire****RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ MAMR</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ Gouvernement du Québec</li> </ul>	À déterminer

**RÉSULTATS ATTENDUS**

↳ Des outils et des processus pour améliorer l'application réglementaire

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES****1.2.6.5 Mettre en place des mécanismes de reddition de compte qui s'adressent aux municipalités locales****RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MRC</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	À déterminer

**RÉSULTATS ATTENDUS**

↳ Les Municipalités locales sont en mesure de démontrer aux différents partenaires que les règlements sont bien appliqués sur son territoire

↳ L'adhésion et le respect de la charte d'engagement (voir intervention 1.2.1.6)

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES****1.2.6.6 Évaluer la possibilité de renforcer la réglementation municipale en fonction des particularités du territoire****RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ UPA</li> <li>▪ ASSS</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ OBV</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Ne requiert aucun budget spécifique

## RÉSULTATS ATTENDUS

- ↳ Une bonification de la réglementation actuelle pour être bien certain qu'elle tient compte des particularités du territoire

## **ACTION 1.3.1 : Développer, chez les clientèles ciblées, des comportements susceptibles de diminuer les apports en phosphore dans les plans et cours d'eau**

### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

#### **1.3.1.1 Élaborer et faire connaître des guides de bonnes pratiques auprès des clientèles cibles**

##### **RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD et OBV**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations environnementales</li> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ Toute organisation ayant déjà produit de tels guides</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ UPA</li> <li>▪ MRNF</li> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	<p>75 000\$ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 60 000\$ : impression</li> <li>▪ 15 000\$ : infographie</li> </ul> <p>(Ressource humaine incluse dans l'action 2.1.1)</p>

#### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Des outils de communication clairs, utiles et adaptés en fonction de chaque clientèle ciblée et qui permettront ainsi d'améliorer leurs pratiques et comportements
- ↳ Privilégier une approche par capsules (cartes postales) plutôt qu'un document regroupant l'ensemble de l'information
- ↳ Campagne de distribution et de diffusion
- ↳ Matériel aux couleurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- ↳ Une stratégie de communication



## ACTION 2.1.1 : Suivre la mise en œuvre des différentes actions ayant des impacts sur la santé des plans et cours d'eau de la région

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 2.1.1.1** Identifier et suivre la mise en œuvre de tous les plans (provincial, régional, municipaux, organisationnels, industriels, associatifs, etc.) ayant des impacts sur la santé des plans et cours d'eau

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisations responsables d'un plan d'action</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	60 000\$ pour 3 ans pour une ressource humaine (et du support technique). Cette ressource humaine aura plusieurs mandats dont les interventions : 1.3.1.1, 2.1.1.1, 2.1.1.2, 3.1.1.1, 3.1.1.2 et 3.1.2.1

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↪ Un portrait de l'état d'avancement des actions planifiées
- ↪ La capacité de proposer des solutions et des modifications à apporter

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 2.1.1.2** Produire un rapport d'état d'avancement annuel des actions mises en œuvre et le rendre public via un site Internet

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OBV</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Voir intervention 2.1.1.1

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↪ Une communication transparente des résultats aux organisations concernées.

## ACTION 2.1.2 : Stimuler, faciliter et structurer l'implication bénévole

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 2.1.2.1** Rendre disponibles et à peu de frais, des ressources humaines et matérielles auprès des riverains qui désirent se regrouper en associations de lacs, ou encore consolider les activités de leur organisation

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OBV</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ Associations de riverains</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Organisations environnementales</li> </ul>	2008 – 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Contribution nature

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ La municipalité met à la disponibilité des associations de riverains; des locaux des outils pertinents tels que des services de photocopies, une ligne téléphonique, un support internet, etc.

### INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- 2.1.2.2** Créer un regroupement régional (ou fédération) des associations de riverains et de lacs

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ Associations de riverains</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Aucun budget spécifique (initiative supportée par la ressource du CREDD)

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Un seul répondant pour les associations de riverains d'un secteur donné et cela dans le but d'améliorer l'efficacité, la communication et l'action

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**2.1.2.3** Inclure des représentants de riverains sur les comités consultatifs d'urbanisme et d'environnement

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations de riverains</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Aucun coût spécifique

### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Une représentation des intérêts des riverains au sein des comités consultatifs

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**2.1.2.4** Encourager la formation des comités d'environnement au niveau municipal

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Organisations environnementales</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	Aucun coût spécifique

### RÉSULTATS ATTENDUS

↳ Un outil de promotion des questions environnementales au sein des municipalités, tel que les algues bleu-vert

**ACTION 2.2.1 : Utiliser les mécanismes de concertation (et en élaborer de nouveaux si nécessaire) permettant de considérer l'ensemble des usages ayant un impact sur la santé des plans et cours d'eau à l'intérieur des limites de chaque bassin versant**

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

**2.2.1.1** Mettre sur pied des comités de travail inter-MRC et inter-municipalités, traitant des aspects de planification et d'aménagement du territoire

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ Communauté autochtone</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ MAMR</li> <li>▪ MAPAQ</li> <li>▪ UPA</li> <li>▪ Industries</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	Aucun coût spécifique (nécessite une réorganisation du travail)

**RÉSULTATS ATTENDUS**

↳ Une gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur tout le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

**2.2.1.2** Intégrer la gestion par bassin versant au sein des schémas d'aménagement révisés du territoire

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : MRC**

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OBV</li> <li>▪ CREDD</li> <li>▪ Ministères concernés</li> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MRC</li> </ul>	Aucun budget spécifique

**RÉSULTATS ATTENDUS**

↳ Une intégration de la volonté de gérer le territoire selon le principe de bassin versant au sein d'un outil officiel de planification du territoire

## INTERVENTIONS PRIORITAIRES

**2.2.1.3** Formaliser des mécanismes de partage des ressources entre les municipalités d'un même bassin versant

### RESPONSABLES ENVISAGÉS : Municipalités locales et MRC

PARTENAIRES ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ	SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	À déterminer

### RÉSULTATS ATTENDUS

- ↪ Un mécanisme permettant d'agir plus efficacement sur des problématiques particulières pouvant affecter l'ensemble des municipalités locales situées sur un même bassin versant
- ↪ Une diminution ou une augmentation de coûts en regard des priorités sur les bassins versants

### **ACTION 3.1.1 : Assurer l'accessibilité à une information juste et transparente sur l'évolution de la situation régionale**

#### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

- 3.1.1.1** Mettre sur pied un guichet d'information unique qui servira de référence au sein de la région, qui centralisera l'information à propos des avis régionaux émis concernant la présence de fleurs d'eau de cyanobactéries (avec ou sans cyanotoxine)

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ Agence de la santé et des services sociaux (ASSS)</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ MRC</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	Voir intervention 2.1.1.1

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Un relais complet de l'information qui traduit une problématique de santé des plans et cours d'eau

#### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

- 3.1.1.2** Former les guides d'information touristique, les employés au sein des entreprises touristiques, les médias et tout autre groupe effectuant du relais d'information

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ATR</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ ASSS, MDDEP</li> <li>▪ Institutions d'enseignement</li> <li>▪ Tourisme Québec</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> <li>▪ MDDEP</li> </ul>	Voir intervention 2.1.1.1

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ S'assurer que tous possèdent la bonne information, la comprennent et soient en mesure de relayer l'information adéquatement

## **ACTION 3.1.2 : S'assurer de l'uniformité et l'exactitude de l'information livrée sur le territoire**

### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

- 3.1.2.1** Créer un comité de communication avec les intervenants de première ligne concernés par la prolifération des algues bleu-vert et maintenir une communication constante à l'aide des moyens jugés pertinents

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ASSS</li> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ ATR</li> <li>▪ CREDD</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ Représentant d'associations de riverains</li> <li>▪ Municipalités locales</li> </ul>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucun coût spécifique</li> </ul>	Voir intervention 2.1.1.1

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

- ↳ Une circulation rapide de l'information complète, exacte et uniforme

### **ACTION 3.1.3 : Répondre rapidement et adéquatement à toute crise médiatique provoquée par des problèmes liés à la prolifération des algues bleu-vert**

#### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

**3.1.3.1** Établir une structure de gestion de crise commune à l'ensemble du territoire

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ATR</li> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ ASSS</li> <li>▪ OBV</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Associations de riverains</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	Inclus dans l'action 2.1.1

**RÉSULTATS ATTENDUS**

↳ En cas de crise, être déjà prêts et coordonnés les uns avec les autres

#### **INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

**3.1.3.2** Mettre sur pied des plans de gestion de risque, de crise et des communications au sein des organisations et s'assurer de leur validité et de leur efficacité

**RESPONSABLES ENVISAGÉS : CREDD**

<b>PARTENAIRES ENVISAGÉS</b>	<b>ÉCHÉANCIER SOUHAITÉ</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT POTENTIEL</b>	<b>ESTIMÉ BUDGÉTAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MRC</li> <li>▪ Municipalités locales</li> <li>▪ MDDEP</li> <li>▪ ASSS</li> <li>▪ MSP</li> </ul>	2008 – 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRÉ</li> </ul>	Inclus dans l'action 2.1.1

**RÉSULTATS ATTENDUS**

↳ Être prêts, au besoin



## 5. La résolution d'adhésion

**Objet :** **RÉSOLUTION D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE PRÉVENTION POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ALGUES BLEU-VERT AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

**Considérant** qu'un *Forum régional sur la problématique des algues bleu-vert* à l'initiative du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean (CREDD) s'est tenu le vendredi 21 septembre 2007 à Alma;

**Considérant** que les nombreux participants (près de 200) à ce forum régional ont été unanimes sur la nécessité de mettre sur pied un comité de travail régional provisoire visant à structurer l'action régionale et à élaborer un plan de prévention régional afin de lutter contre la prolifération des algues bleu-vert;

**Considérant** que le CREDD a su mobiliser et concerter l'ensemble des intervenants régionaux concernés par la problématique des algues bleu-vert au sein du Groupe de travail : les intervenants municipaux, les associations de riverains, les ministères concernés, la communauté Innue de Mashteuiatsh, les organismes de bassin versant, l'Union des producteurs agricoles, l'Association touristique régionale, des représentants industriels;

**Considérant** que ce Groupe de travail a complété avec succès son mandat d'élaborer un *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert* en concertation avec l'ensemble des intervenants régionaux concernés;

**Considérant** que l'ensemble des intervenants régionaux participant au *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert* sont en accord avec le contenu du *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert*;

**Considérant** que « *le nom de l'organisation* » est interpellé directement dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert* comme responsable ou partenaire de certaines interventions;

**Considérant** qu'un appui de « nom de l'organisation », à la mise en œuvre du *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert*, associé à celui de tous les intervenants, démontre le caractère collectif et concerté de l'action et de la responsabilité nécessaire de tous les intervenants régionaux concernés à la santé des plans et cours d'eau;

**Il est résolu** que, « nom de l'organisation » adhère au *Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert*, en respectera ses principes et mettra tout en œuvre, dans le respect de ses mandats, ses rôles et ses responsabilités, et dans la mesure de ses disponibilités et ses capacités, favorisera et contribuera tel qu'attendu à la bonne réalisation des actions et des interventions prioritaires identifiées dans le *Plan régional de prévention contre les algues bleu-vert*.

## Bibliographie

Gouvernement du Québec [consulté régulièrement] *Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017*, Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Disponible sur <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>

GRIL, 2007. *Les cyanobactéries dans les lacs québécois : Un portrait de la situation selon les chercheurs du GRIL*. Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique, 28 juin 2007, 10 p; révisé en avril 2008.

NosPlansDeau [en ligne] Gouvernement du Québec, (consulté régulièrement). Disponible sur : <http://www.nosplansdeau.com/>

BLAIS, S., 2008. *Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries. Comment les distinguer des végétaux observés dans nos lacs et nos rivières*, 3e édition, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ISBN : 978-2-550-52408-3 (version imprimée), 54 p.

CREDD, 2007. *Forum régional sur la problématique des algues bleu-vert au Saguenay–Lac-St-Jean, septembre 2007*, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-St-Jean, 21 septembre 2007, 10 pages.

Justice Québec [en ligne] *Q-2, r.8 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et autres dispositions réglementaires au sein de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, Gouvernement du Québec (consulté régulièrement lors de la rédaction) mise à jour décembre 2008. Disponible sur : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q2/Q2.html>





**Conseil régional  
de l'environnement**  
et du développement durable  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

540 Sacré-Cœur ouest, bureau 7  
Alma, Québec, G8B 1M2  
Téléphone : 418-662-9347  
Télécopieur : 418-662-2084  
credd@creddsaglac.com  
www.creddsaglac.com

